

## **SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2019**

En l'an deux mille dix-neuf le vingt-cinquième jour du mois de février, en la salle publique de l'hôtel de ville sise au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet, le conseil municipal de la Ville de Nicolet s'est réuni pour tenir une séance **EXTRAORDINAIRE** où il y avait QUORUM.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Madame France Trudel	Monsieur Stéphane Biron
Madame Carolyne Aubin	Monsieur Michel Paradis
Madame Chantal McMahon	Monsieur Denis Jutras

Madame Geneviève Dubois, mairesse

ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Pierre Genest, Greffier adjoint

La séance débute à 17 h 15

### **RÉSOLUTION n° 49-02-2019**

### **RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Chantal McMahon

**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Denis Jutras

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 février 2019, lequel comporte les items suivants:

- Résolution pour entériner le système de pondération dans le cadre du devis d'appel d'offres pour les modules de jeu dans le parc Nicoterre.
- Résolution relative au paiement électronique.
- Résolution pour la demande de certificat d'autorisation dans le cadre des travaux du site des neiges usées.

(ADOPTÉ)

### **RÉSOLUTION n° 50-02-2019**

### **SYSTÈME DE PONDÉRATION - MODULES DE JEU PARC NICOTERRE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Stéphane Biron

**APPUYÉ** par madame la conseillère France Trudel

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'entériner le système de pondération suivant dans le cadre du devis d'appel d'offres pour l'installation de modules de jeu dans le parc Nicoterre :

Notes sur :  
5 20 30

0	0	0	<b>Inacceptable</b> Rien dans l'offre de service ne permet d'évaluer un critère.
1	5	9	<b>Insatisfaisant</b> N'atteint pas le niveau de conformité requis.
2.5	10	15	<b>Médiocre</b> Le niveau de conformité est faiblement atteint.
3.5	14	21	<b>Satisfaisant</b> Le niveau de conformité est conforme aux exigences.
4.5	16	26	<b>Excellent</b> Très bon niveau de conformité par rapport aux attentes normales.
5	20	30	<b>Supérieur</b> Dépasse les attentes dans tous les niveaux de conformité.

**GRILLE D'ÉVALUATION**

<i>PARTIE 1</i>		
<b>ÉVALUATION DE CHAQUE PROPOSITION</b>		
<b>CRITÈRES</b>	Nombre maximal de points attribués	Pointage attribué
Expérience du soumissionnaire	20	
Description des modules de jeux,	30	
Matériaux utilisés et durabilité	20	
Échéancier de travail et biens livrables	20	
Qualité de l'offre de service	5	
Garantie offerte et instructions	5	
<b>POINTAGE INTÉRIMAIRE :</b>	100	

(ADOPTÉ)

**RÉSOLUTION n° 51-02-2019**                      **PAIEMENT**  
**ÉLECTRONIQUE**

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du logiciel VOILÀ de loisirs et culture de PG Solutions est déjà débutée;

CONSIDÉRANT QUE pour compléter le service, il y aurait lieu de faire une demande pour le paiement par carte de crédit en ligne;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS:

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Denis Jutras

**APPUYÉ** par madame la conseillère Carolyne Aubin

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'entériner la signature par madame Geneviève Dubois et monsieur Pierre Genest, respectivement mairesse et directeur général, du contrat avec Paiements PayFacto inc. pour le commerce électronique, et ce, pour une période de trois ans.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de nommer madame Carole Lemaire, directrice des services administratifs et trésorières, responsable pour tout changement au compte marchand de la Ville de Nicolet.

(ADOPTÉ)

**RÉSOLUTION n° 52-02-2019**                      **CA - TRAVAUX SITE**  
**NEIGES USÉES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Nicolet désire procéder à l'aménagement d'une site de neiges usées sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFF:

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Paradis

**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Stéphane Biron

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la Ville de Nicolet mandate la firme BHP Experts-Conseils pour soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) une demande d'autorisation afin de réaliser un projet de site des neiges usées assujetti à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Ville de Nicolet s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

IL EST ENFIN RÉSOLU d'autoriser monsieur Stéphane Nourry, directeur du Service des travaux publics, à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* dans le cadre dudit projet.

(ADOPTÉ)

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune

**RÉSOLUTION n° 53-02-2019                      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Chantal McMahan

**APPUYÉ** par madame la conseillère Carolynne Aubin

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'autoriser la levée de l'assemblée à 17h40.

(ADOPTÉ)

- Je, Geneviève Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.
- Je, Geneviève Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro \_\_\_\_\_, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Geneviève Dubois  
Mairesse

Pierre Genest  
Greffier adjoint